

# **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2022**

Le 21 décembre 2022, à 20h30

Président de séance : M Alain LIMOUSIN

Secrétaires de séance : Mme Nathalie PANAZZA, Christine MAGAUD

Membres présent(e)s ou représenté(e)s : M Didier POMMIER, Mme Bernadette EL ASRI, Mme Régine CHARRET (pouvoir à Bernard ORIOL), Mme Yvette CREPET (pouvoir à Christine MAGAUD), M Bernard ORIOL, M Pierre PONTVIANNE, M Jean Louis VRAY, Mme Christine MAGAUD, Mme Nathalie PANAZZA, M Sylvain LEVET (pouvoir à M Didier POMMIER), Mme Gaëlle DEAL (pouvoir à Véronique FAURE) et M Jean Claude MAYEUX, M Cédric BONHOMME, Mme Véronique FAURE

Quorum : Quinze élu(e)s présent(e)s ou représenté(e)s sur quinze. Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Ordre du jour : approbation du procès-verbal du 25 novembre 2022, personnel, école, travaux en cours, finances, L.F.A, questions diverses

---

## **Approbation du procès-verbal du 25 novembre 2022**

Après lecture en séance du procès-verbal du 25 novembre 2022, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### **Personnel**

- L'organisation de l'équipe de l'école est modifiée. Nous missionnons la Promotion pour l'emploi afin de recruter une personne de plus pour le service de midi et le ménage le soir.
- Organisation service technique : nous reprenons Frédéric REVEILLE à mi-temps à compter du 2 janvier par la promotion de l'emploi
- Poste adjoint administratif : un arrêté est pris afin d'intégrer Murielle PAGNEUX au poste d'adjoint administratif à compter du 1<sup>er</sup> janvier.
- Bons d'achats personnel : Des bons-cadeaux vont être offerts au personnel de la commune. Ils sont d'une valeur de 100€ et utilisable dans les commerces du village. Une délibération est prise afin de signer une convention avec les commerçants
- Date des vœux au personnel : ils auront lieu le 17 JANVIER

### **Ecole**

Fête de la lecture. L'école a besoin de bénévoles le 19 janvier afin de faire la lecture aux enfants. Tous les volontaires sont les bienvenus.

### **Finances**

- Recettes des mises à disposition

<b>Mise à disposition agents 2021</b>		<b>2022</b>
<b>LFA</b>		
Centres aérés	2 400,00 €	2 400,00 €
Eau	18 320,28 €	9 758,79 €
Assainissement contrôle	9 946,56 €	9 091,29 €
Assainissement entretien	11 558,38 €	12 410,28 €
Voirie	22 798,36 €	21 530,82 €
Entretien ZA	821,80 €	657,44 €
<b>Chenereilles</b>		
Fauchage	2 295,00 €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>68 140,38 €</b>	<b>55 848,62 €</b>

**Différence**  
**12291,76**

La différence s'explique par le fait que les agents ne sont plus mis à disposition pour les relevés de compteurs et l'entretien des réseaux d'eau depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2022. De plus, il n'y a pas eu de fauchage dans la commune de Chenereilles. Ces pertes seront compensées en travaux d'entretien sur l'assainissement.

- Changement de contrat protection juridique AMF42 : l'association des Maires de France propose une contrat groupe « protection juridique ». Après avoir délibéré, le conseil approuve l'adhésion à ce contrat, ainsi que l'option proposée concernant la protection fonctionnelle des agents et des élus. Une délibération est prise en ce sens.

- Convention territoriale globale

La Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche qui vise à mettre les ressources de la Caf, tant financières que d'ingénierie, au service d'un projet de territoire afin de délivrer une offre de services complète, innovante et de qualité aux familles.

Cette convention coconstruite à partir du diagnostic social du territoire avec la participation des élus et des acteurs locaux s'articule autour de 5 axes :

Axe 1 : pilotage, coopération, coordination élargie de la Ctg.

Axe 2 : cohérence de l'offre de services petite enfance, enfance, jeunesse avec la diversité des besoins du territoire.

Axe 3 : soutien à la parentalité, développement de l'autonomie des adolescents et des jeunes

Axe 4 : accompagnement des familles dans leurs relations avec l'environnement et leur cadre de vie

Axe 5 : autonomie, insertion sociale, accès aux droits et inclusion numérique

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, autorise, M le maire à signer la convention territoriale globale (Ctg) 2023/2027 entre la Caisse d'Allocations familiales de la Loire, Loire Forez agglomération et ses communes membres, ainsi que les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- Carte cadeau Gamm Vert : à la suite de la dissolution du Comité de fleurissement du Haut Forez, un bon cadeau est offert aux communes d'une valeur de 180€ en guise de remerciement.

### Travaux en cours

Chauffage : Les différents problèmes sont résolus.

### Questions diverses

Demande boulangerie Grand Matin : la boulangerie a demandé l'autorisation de poser un stand devant la fontaine les samedis 24 et 31 décembre. La commune donne son accord.

Distributeur pizzas : une demande de Just Queen d'installer un distributeur de pizzas sur notre commune. Le conseil se laisse le temps de la réflexion. L'offre de pizzas est déjà présente sur le village.

Réponse lotissement Le Versant de Montengout : les habitants de ce lotissement ont demandé le classement de leur voirie à la charge de la commune. Après avoir consulté les services de LFa, la réponse de la commune est négative.

Courrier CHAPUIS Sylvain : Suite à sa demande d'achat de parcelle communale boisée, le conseil décide d'aller faire une visite sur les lieux avant de prendre une décision.

DIA VINCENT / DEAL, la commune ne préempte pas.

La date des Vœux du Maire aux habitants est arrêtée au 20 janvier à 19h00

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture la séance à 23h00.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le vendredi 27 JANVIER 2023 à 20h30.

Le président de séance :  
M Alain LIMOUSIN

Les secrétaires de séance :  
Nathalie PANAZZA

Christine MAGAUD

